

# Demande de logement social

## Déposer une demande de logement social

### En ligne

Le portail [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) permet à toute personne d'effectuer une première demande de logement et de procéder au renouvellement et aux modifications d'une demande en cours.

Pour une première demande cliquez sur le bouton "créer une demande" et remplissez le formulaire étape par étape.

Si vous ne pouvez pas joindre une copie de votre pièce d'identité, vous devrez transmettre une copie (carte d'identité recto/verso, passeport ou titre de séjour) au service logement de la Ville (2 place Antoine Mauny, 77700 SERRIS) en précisant l'adresse mail utilisée lors de l'enregistrement de votre demande de logement social, afin que votre demande puisse être identifiée.

### En mairie

Si vous ne souhaitez pas faire cette démarche en ligne, vous pouvez vous présenter au service logement de la ville de Serris (Hôtel de ville, 2 place Antoine Mauny), du lundi au vendredi entre 14h00 et 17h45.

Vous devrez fournir l'ensemble des documents suivants :

- › CERFA de demande de logement dûment complété (à télécharger ci-dessous).

Le demandeur, le conjoint ou le co-titulaire du bail, les personnes à charge qui vivront dans le logement :

- › Photocopies des pièces d'identités de toutes les personnes devant occuper le logement ;
- › Photocopie livret de famille (copie de l'ordonnance de non-conciliation ou du jugement en cas de divorce ou de séparation confirmant la garde des enfants) ;
- › Photocopies des deux derniers avis d'imposition sur les revenus ;
- › Photocopie d'un justificatif de domicile récent.

Dans le cadre d'un hébergement ;

- › Une attestation d'hébergement ;
- › Photocopies de la pièce d'identité de l'hébergeant ;
- › Photocopies d'un justificatif de domicile de l'hébergeant.

---

**TÉLÉCHARGER**

---



Formulaire\_demande\_de\_logement.pdf (982 Ko)

## Renouveler une demande

Quand vous avez déposé votre demande de logement social, vous avez obtenu un récépissé sur lequel figure votre numéro unique d'enregistrement (à 18 chiffres). Ce numéro vous permet de vous connecter pour renouveler, de mettre à jour ou simplement de consulter votre demande de logement social sur le site.

## ALLER PLUS LOIN

- Aides au logement
- Droits au logement opposable (D.A.L.O.)

